



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3631

Texte de la question

Eu égard à la réponse du ministre des entreprises et du département économique à sa question orale du 24 juin 1993 sur le respect de la législation concernant les appellations d'origines contrôlées, M. Philippe Martin demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, quelles mesures il entend prendre pour faire respecter les appellations d'origines contrôlées. Plusieurs entreprises internationales, qui utilisaient de manière illicite le nom « Champagne » pour leur produit, ont perdu, encore récemment, leur procès. En France, Yves Saint Laurent envisage de lancer un parfum féminin nommé « Champagne » à l'occasion de sa fusion avec Elf-Sanofi. Il souhaite donc savoir quelles dispositions concrètes il prendrait pour dissuader et empêcher la société Yves Saint Laurent de sortir son parfum « Champagne ».

Données clés

Auteur : [M. Martin Philippe](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3631

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1977